

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Version mise à jour le : 28/11/2025



Sommaire

Le Musée en quelques mots

Venir au Musée

- Jours et horaires d'ouverture
- Accès
- Tarifs
- Justificatifs de gratuité/de réduction
- Site Internet

Accessibilité des espaces et travaux programmés

Visiter le Musée de manière autonome

- Comment préparer sa visite
- Comment réserver sa visite
- S'orienter et se déplacer dans le Musée
- Bénéficier d'une aide à la visite
 - Tout public
 - Visiteurs à mobilité réduite/en situation de handicap moteur
 - Visiteurs aveugles ou malvoyants
 - Visiteurs sourds (LSF)
 - Visiteurs malentendants
 - Visiteurs en situation de handicap intellectuel
 - Visiteurs en situation de handicap psychique

Participer à une activité avec un médiateur

- Comment réserver sa visite
- Découvrir l'offre de visite dédiée (groupes)
 - Visiteurs à mobilité réduite/en situation de handicap moteur
 - Visiteurs aveugles ou malvoyants
 - Visiteurs sourds (LSF)
 - Visiteurs malentendants
 - Visiteurs en situation de handicap intellectuel
 - Visiteurs en situation de handicap psychique
- Découvrir l'offre de visite inclusive (groupes)

Découvrir les collections permanentes

Découvrir la programmation et les activités du Musée

- Les concerts
- Le cinéma et les conférences
- Les expositions temporaires
- Les locations d'espaces

Les services accessibles

- Accueil
- Vestiaires
- Toilettes
- Librairie-boutique
- Cafés et restaurants

Formations du personnel

- Accueil et surveillance – sûreté
- Accueil et orientation
- Billetterie
- Boutique
- Restaurant

Annexes

Le musée en quelques mots

Le musée de l'Armée est l'un des musées les plus visités de France, avec plus de 1,4 million de personnes par an. Au sein de l'Hôtel national des Invalides, fondé par Louis XIV, il abrite une des collections les plus riches du monde dans le domaine de l'histoire militaire. Ses collections retracent les conflits, les grandes batailles, et valorisent les figures emblématiques de notre histoire. Le Dôme des Invalides, où repose Napoléon Ier, attire un large public international.



Au-delà de ses collections, le Musée propose une programmation culturelle particulièrement variée : expositions, conférences, concerts, projections cinématographiques et reconstitutions historiques.

Rattaché au ministère des Armées, le Musée remplit une mission qui va au-delà de la conservation patrimoniale. Il contribue à la transmission des valeurs républicaines et à la sensibilisation aux enjeux de Défense. Chaque année, près de 350 000 jeunes visitent et participent à ses activités pédagogiques donnant des clés de compréhension de l'histoire du monde. Plus qu'un musée, il est un véritable lieu de transmission, d'échange et de découverte, jouant pleinement son rôle dans le renforcement de la cohésion nationale.

Repérable dans le paysage parisien grâce aux dorures de son célèbre Dôme, l'Hôtel national des Invalides est un site emblématique connu des Français et des internationaux, haut lieu des armées, de la mémoire et de la solidarité nationale.

Venir au Musée

1. Jours et horaires d'ouverture

Le musée de l'Armée est ouvert tous les jours, du lundi au dimanche inclus, de 10 heures à 18 heures (dernière admission possible : 17 heures 30).

Le Musée est fermé 3 jours par an : le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.

Le Musée propose un accès prolongé à ses collections, ses expositions, ainsi qu'à une programmation spécifique, notamment à l'occasion de sa nocturne mensuelle. Elle a lieu le premier vendredi de chaque mois, de 18 heures à 22 heures (dernière admission possible : 21 heures).

Pour nous joindre :

Tél. : +33 (0)1 44 42 38 77

2. Accès

Principaux accès

129 rue de Grenelle – 75007 PARIS : côté esplanade des Invalides (ouvert tous les jours, de 10 heures à 18 heures ; seul accès possible pour les nocturnes le premier vendredi du mois à partir de 18 heures)

2 place Vauban – 75007 PARIS : côté Dôme des Invalides (ouvert tous les jours, de 14 heures à 18 heures)

L'accès coupe-file est garanti aux personnes en situation de handicap et à leur éventuel accompagnateur, sur présentation d'un justificatif adéquat et en cours de validité.

Transports en commun

Métro

Ligne 8 : stations « La Tour Maubourg » (avenue de la Motte-Piquet) ou « Invalides » (rue de l'Université)

Ligne 13 : station « Varenne » (boulevard des Invalides)

RER

Ligne C : station « Invalides » (rue de l'Université)

Attention : ces lignes ne sont pas accessibles aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

Bus

Ligne 28 : arrêt « La Tour Maubourg » (avenue de la Motte-Piquet)

Ligne 69 : arrêt « Varenne » (boulevard des Invalides)

Lignes 63, 82, 83, 92 et 93 : arrêt « Invalides » (rue de l'Université)

Places de stationnement PMR

Côté Esplanade des Invalides

- 10 rue de Talleyrand
- 148 rue de Grenelle

Côté Dôme des Invalides

- 1 avenue de Tourville

Côté Institution nationale des Invalides

- 6 boulevard des Invalides

Pour plus d'informations, consulter la page « Le stationnement pour les personnes en situation de handicap » sur le site internet de la Ville de Paris :
<https://www.paris.fr/pages/le-stationnement-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-7844>

Service PAM

Le service PAM (Pour Aider à la Mobilité) est un service régional de transport à la demande, d'adresse à adresse. Il est réservé aux personnes justifiant d'un taux d'invalidité d'au moins 80%, afin de leur permettre de se déplacer quotidiennement. Ce service met à disposition des véhicules adaptés conduits par du personnel formé.

Si vous venez en PAM, l'adresse à indiquer au conducteur pour être déposé au 129 rue de Grenelle – 75007 PARIS.

Pour plus d'informations, consulter le site internet du service PAM Île-de-France : <https://pam.iledefrance-mobilites.fr/>

3. Tarifs

Les visiteurs bénéficiant de la gratuité ou d'un tarif réduit doivent disposer d'un billet, même lorsqu'ils accompagnent un visiteur muni d'une carte ou d'un billet permettant un accès direct au Musée.

Chaque visiteur peut obtenir son billet de deux façons différentes :

- soit en amont de sa visite, via la billetterie en ligne :
<https://billetterie.musee-armee.fr/fr-FR/accueil>
- soit sur place, aux caisses physiques situées dans l'aile Orient de la cour d'honneur ou à la billetterie sud du site (voir plan).

Pour l'accès à ses collections, le Musée propose un billet unique, donnant accès non seulement à ses collections et expositions, mais également à celles du musée de l'Ordre de la Libération et du musée des Plans-Reliefs, également hébergés sur le site des Invalides. Les billets d'entrée incluent la mise à disposition d'un guide audio.

Les tarifs mentionnés ci-dessous sont renseignés à titre indicatif et n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils sont susceptibles de modification. Chaque visiteur est tenu de vérifier son statut et les éventuelles évolutions tarifaires le concernant avant de prendre son billet en consultant les informations détaillées sur la billetterie en ligne (<https://billetterie.musee-armee.fr/fr-FR/accueil>).

Visiteurs individuels (jusqu'à 9 personnes)		
Accès Musée	Plein tarif	17 €
	Tarif Accessibilité (personne en situation de handicap avec son éventuel accompagnateur)	Gratuit
	Tarif réduit – Ancien combattant	12 €
	Autre gratuité – Pensionnaire de l'Institution nationale des Invalides	Gratuit
Nocturne	Plein tarif	10 €
	Tarif Accessibilité (personne en situation de handicap avec son éventuel accompagnateur)	Gratuit
	Tarif Solidarité – Pensionnaire de l'Institution nationale des Invalides	Gratuit
	Plein tarif	24 € / personne

Activités adultes (incluant l'accès au Musée)	Tarif réduit (personne en situation de handicap avec son éventuel accompagnateur)	19 € / personne
	Tarif réduit (jeune de moins de 18 ans)	12 € / personne
Activités en famille (incluant l'accès au Musée)	Adulte – Plein tarif	18 €
	Adulte – Tarif réduit (personne en situation de handicap avec son éventuel accompagnateur ; pensionnaire de l'Institution nationale des Invalides)	6 €
	Enfant	6 €
Séance cinéma	Tarif unique	Gratuit

Groupes (à partir de 10 personnes)		
Groupes adultes – Visite en autonomie	Visite en autonomie – De 10 à 99 personnes	13,60 € / personne
	Visite en autonomie – À partir de 100 personnes	Voir site internet
Groupes adultes – Visite avec un médiateur	Plus d'informations auprès de notre prestataire privilégié <i>Des Mots et des Arts</i> : museedelarmee@desmotsetdesarts.com	24 € / personne
Groupes scolaires ou périscolaires – Visite en autonomie	Adulte – Plein tarif	17 € / personne
	Adulte – Tarif réduit (enseignant titulaire du Pass Éducation pour les collections permanentes uniquement)	Gratuit
	Adulte – Tarif réduit (enseignant titulaire du Pass Éducation pour les expositions temporaires)	5 € / personne
	Jeune de moins de 18 ans	Gratuit
	Jeune de 18 à 25 ans (ressortissant et résident de longue durée de l'Union européenne et de l'Espace économique européen)	Gratuit
	Jeune de 18 à 25 ans (hors UE et EEE)	12 € / personne
Groupes scolaires ou périscolaires – Visite avec un médiateur (jusqu'à 30 personnes)	Plein tarif	65 €
	Tarif réduit (groupes du champ social et du handicap)	50 €

4. Justificatifs de gratuité/de réduction

Les bénéficiaires de la gratuité ou d'un tarif réduit doivent être en mesure de présenter un justificatif adéquat et valide lors du contrôle du billet.

Visiteur en situation de handicap et son accompagnateur

Gratuité du billet d'entrée et tarif réduit sur les activités de médiation valables pour tout ressortissants de l'UE sur présentation d'un justificatif (*carte européenne de stationnement ou justificatif officiel d'invalidité de votre pays ou certificat médical datant de moins de 3 mois au moment de la visite*).

5. Site internet

Le site internet du Musée (<https://www.musee-armee.fr/accueil.html>) a un taux de conformité au Référentiel global d'accessibilité pour les administrations (RGAA) de 84%.

Les informations utiles à la préparation de la visite des personnes en situation de handicap sont regroupées dans la rubrique : <https://www.musee-armee.fr/votre-visite/publics/visiteur-handicape.html> du site internet.

Le site fera l'objet d'une refonte en 2026, notamment pour une meilleure accessibilité de tous les publics à l'ensemble des contenus.

Accessibilité des espaces et travaux programmés

Depuis l'entrée située au 129 rue de Grenelle, l'accès à la Cour d'honneur pour les visiteurs en situation de handicap moteur est facilité par un cheminement PMR et une rampe permet l'accès aux galeries inférieures de la cour.

Les travaux en cour d'honneur durant les années 2025 et 2026 permettront une meilleure accessibilité PMR de cet espace.

Depuis l'entrée sud du site située place Vauban, l'accès pour les visiteurs en situation de handicap moteur est facilité par un cheminement PMR et une passerelle permettant notamment l'accès direct à la billetterie sud, au vestiaire et au restaurant du Musée.

Tous les espaces du Musée sont accessibles et équipés d'ascenseurs, à l'exception du Dôme pour lequel la pose de rampe d'accès provisoire est planifiée pour début 2026.

Une maintenance des ascenseurs du Musée est réalisée suivant des gammes de maintenance réglementaires : des dépannages sont réalisés 7 jours /7 jours.

Des travaux de remplacement d'ascenseurs sont planifiés en 2026 pour certains appareils qui présentent des pannes et des dysfonctionnements récurrents.



Visiter le Musée de manière autonome

1. Comment préparer sa visite

Le musée de l'Armée met à disposition de l'ensemble de ses visiteurs de nombreuses ressources leur permettant de se familiariser avec ses espaces, ses collections et sa programmation, notamment via son site internet : <https://www.musee-armee.fr/accueil.html>

Un **plan interactif** (disponible en français et en anglais) permet de mieux comprendre l'organisation des espaces visitables sur le site des Invalides (<https://www.musee-armee.fr/plan-interactif/index.html>).

Des informations plus détaillées sur les **espaces** traversés sont présentés dans une rubrique dédiée (<https://www.musee-armee.fr/votre-visite/les-espaces-du-musee.html>).

Les **ressources en ligne** permettent de bénéficier de pistes d'approfondissement (<https://www.musee-armee.fr/collections/ressources.html>) sur une thématique spécifique.

2. Comment réserver sa visite

Chaque visiteur peut obtenir son billet de deux façons différentes :

- soit en amont de sa visite, via la billetterie en ligne :
<https://billetterie.musee-armee.fr/fr-FR/accueil>
- soit sur place, aux caisses physiques situées dans l'aile Orient de la cour d'honneur ou à la billetterie sud du site (voir plan).

Le jour de la visite, la présentation des billets d'entrée se fait de manière obligatoire et systématique aux différents points d'entrée du parcours, soit en version numérique (sur smartphone ou tablette) soit en version papier.

3. S'orienter et se déplacer dans le Musée

Le musée de l'Armée est abrité dans l'enceinte de l'Hôtel national des Invalides, site classé au titre des Monuments historiques.

Au rez-de-chaussée se trouvent :

- La cour d'honneur, dont les galeries sont équipés de bancs de repos,
- L'accueil-billetterie Sud
- L'accueil-billetterie Orient,
- La salle « Histoire des Invalides »
- Les espaces « Armes et armures anciennes »



Au niveau +2 se trouve :

- Les espaces « De Louis XIV à Napoléon III »
- L'entrée dans les espaces « Les deux guerres mondiales »
 - ⇒ Première Guerre mondiale : salles réparties sur deux étages (2 et 3)
 - ⇒ Seconde Guerre mondiale : salles réparties sur trois étages (3, 2 et 1)

Au niveau -1 se trouve :

- L'Historial Charles de Gaulle
- Le tombeau de Napoléon 1^{er} au sein du dôme des invalides

Le personnel du musée de l'Armée est sensibilisé à l'accueil de visiteurs en situation de handicap et est disponible pour répondre à leurs questions.

Sur place, les visiteurs peuvent se repérer à l'aide d'un **plan** au format papier disposé aux différents points d'entrée dans les espaces. Il est accessible en français, anglais et espagnol.

En 2025, le Musée a lancé une étude préliminaire à la conception, la production et l'installation d'une **maquette tactile** de l'Hôtel national des Invalides. Ce

support en accessibilité universelle fera office de table d'orientation et offrira un support de médiation multisensoriel de qualité.

Les chiens guides d'aveugle ou d'assistance sont autorisés dans les espaces du Musée.

4. Bénéficier d'une aide à la visite

a. Tous publics

Un **livret de visite**, au format papier et disponible en français, anglais et espagnol, a été mis en service. Il propose un parcours dans les collections à la découverte des œuvres et objets incontournables, pour une durée moyenne de 2 heures.

Le musée de l'Armée (conjointement avec le musée de l'Ordre de la Libération et le musée des Plans-Reliefs) propose un **guide audio de visite, gratuit et sans téléchargement**, pour permettre la découverte de leurs collections en toute autonomie, à travers 5 parcours génériques ou thématiques (d'une durée d'1 heures 30 à 2 heures 30). Il nécessite d'avoir des écouteurs ou un casque ou d'emprunter un support de consultation, gratuitement, aux accueils de 10 heures à 16 heures 45 (dans la limite des stocks disponibles et sur présentation d'une pièce d'identité).

b. Visiteurs à mobilité réduite/en situation de handicap moteur

Tous les étages du Musée (à l'exception du Dôme) sont desservis par des ascenseurs.

Pour le confort de ses visiteurs à mobilité réduite ou en situation de handicap moteur, le Musée met gracieusement à leur disposition :

- 2 fauteuils roulants
- 4 flâneuses

Ils sont disponibles sur demande aux vestiaires (RDC) près de l'accueil-billetterie sud, sur dépôt d'une pièce d'identité.



A venir

Une rampe PMR sera mise en service pour l'accès au Dôme (partie supérieure uniquement) en 2026.

Des assises individuelles et mobiles (sièges pliants) sont en prêt gratuit sans condition dans les différents espaces. Elles se trouvent disposées autour des dispositifs multimédia ou disponibles sur des supports.

Des assises collectives, de type bancs avec ou sans dossier, sont disposées à intervalle régulier, ménageant des pauses dans le parcours visiteur.

c. Visiteurs aveugles ou malvoyants

Pour garantir un confort de visite optimal, nous recommandons aux visiteurs aveugles ou malvoyants de venir accompagnés au Musée.

Les chiens guides sont les bienvenus, y compris ceux en cours de formation. La présentation d'une pièce d'identité, d'une carte habilitation ou d'un certificat de formation peut être demandée. La visite des collections avec des aides optiques (loupes, monoculaires) est autorisée.

À venir

Le musée de l'Armée prévoit de mettre à disposition de toute personne demandeuse des loupes, en prêt gratuit auprès des vestiaires, courant 2026.

d. Visiteurs sourds (LSF)

Le musée de l'Armée s'emploie à renforcer son offre à destination des publics pratiquant la Langue des signes française (LSF). Dans l'attente d'être en mesure de proposer une solution de visite individuelle, le Musée organise des visites en LSF pour les groupes déjà constitués. Pour plus d'informations, consulter la section du site internet « Participer à une activité avec un médiateur ».

e. Visiteurs malentendants

Des sous-titres en français, anglais accompagnent les dispositifs audiovisuels dans le parcours permanent des collections et les expositions temporaires.

f. Visiteurs en situation de handicap intellectuel

Pour une visite en autonomie, le musée de l'Armée propose deux livrets en Facile à lire et à comprendre (FALC) :

- Livret d'accès (informations pratiques)
- Les incontournables (les principales œuvres à découvrir au Musée)

Ces documents seront prochainement en libre téléchargement via le site internet du Musée sur la page « [Visiteur en situation de handicap](#) ».

À venir

- Le Musée travaille actuellement à la création de quatre livrets thématiques en Facile à lire et à comprendre, permettant de découvrir séparément chaque espace :
 - Histoire de l'Hôtel national des Invalides
 - Armes et armures anciennes
 - De Louis XIV à Napoléon
 - Les deux guerres mondiales

Ces livrets devraient être mis à la disposition du public via téléchargement sur le site internet du Musée dans le courant de l'année 2026.

- Des *sensory bags* (sacs à dos contenant des objets sensoriels favorisant le confort de visite) seront proposés en prêt aux vestiaires, sur présentation d'une pièce d'identité. Chaque sac contiendra :

- Casque antibruit modèle adulte
- Casque antibruit modèle enfant
- Balle à modeler
- Tangle (dispositif anti-stress)
- Tapis lesté
- 2 sabliers visuels

Il ne sera pas possible de réserver ce matériel à l'avance. Leur mise en circulation est prévue début 2026.

g. Visiteurs en situation de handicap psychique

Le musée de l'Armée, riche d'une collection de 500 000 objets, retrace l'histoire militaire de France depuis ses origines. Son rayonnement national et international lui a apporté une fréquentation record d'1,3 million de visiteurs en 2024, dont une grande proportion de touristes internationaux. Par ailleurs hébergé au cœur du site militaire des Invalides, le Musée fonctionne selon des modalités qui peuvent surprendre ses visiteurs (contrôle d'accès par des gendarmes et non des agents d'accueil, restriction de circulation ou modification du parcours visiteur à l'occasion des célébrations et commémorations officielles, présence en nombre de militaires en uniformes).

Le Musée veille toutefois à rendre ses contenus et ses parcours de visite aussi accueillants que possible pour tous ses visiteurs.

À venir

Des plans sensoriels seront proposés sur le site Internet du Musée en 2026 pour indiquer les espaces calmes et la luminosité dans les salles afin que les visiteurs puissent anticiper le parcours le plus adapté à leurs besoins.

Pour un confort de visite optimale, il est par ailleurs recommandé d'éviter les week-ends et les vacances scolaires dans la mesure du possible.

Participer à une activité avec un médiateur

1. Comment réserver sa visite

Le musée de l'Armée souhaite tenir compte des besoins et attentes spécifiques de chaque visiteur en situation de handicap en lui offrant une réponse personnalisée et adaptée. Les visiteurs en situation de handicap sont par conséquent invités à se manifester auprès du département Médiation s'ils souhaitent des renseignements sur les activités avec un médiateur. Une adresse email dédiée est à leur disposition : visites-handicap@musee-armee.fr



2. Découvrir l'offre de visite dédiée (groupes)

Si la plupart des visites actuellement proposées aux groupes adultes et scolaires peuvent être adaptées, sur demande préalable, à un public en situation de handicap, le Musée travaille à consolider son offre de visites dédiées.

a. Visiteurs à mobilité réduite/en situation de handicap moteur

Visite « Napoléon, itinéraire d'un destin impérial »

Découvrez le destin hors-du-commun de Napoléon Bonaparte et les secrets de son ascension fulgurante au pouvoir. L'itinéraire est aménagé pour offrir un confort de visite optimal et un point de vue inédit sur le Dôme, qui abrite le tombeau de Napoléon. Une visite entre émerveillement et contemplation, adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Durée : 1h30

b. Visiteurs aveugles ou malvoyants

Visite tactile et audiodécrise « Napoléon, du bout des doigts, au creux de l'oreille »

Plongez dans l'épopée de Napoléon I^{er} grâce à une visite spécialement pensée avec et pour les visiteurs déficients visuels. À travers l'audiodescription d'œuvres d'art, l'exploration tactile d'objets et l'écoute de pistes sonores, la vie et la personnalité de Napoléon Bonaparte se révèlent autrement. Une rencontre sensible, du bout des doigts et au creux de l'oreille.

Durée : 1h30

c. Visiteurs sourds (LSF)

Visite en Langue des signes française (LSF)

Pour découvrir les collections du musée de l'Armée, des visites payantes en LSF animées par un guide-interprète peuvent être réalisées sur demande auprès du département de la médiation.

d. Visiteurs malentendants

Visite en lecture labiale

Le Musée travaille aux modalités de mise en place de cette visite en 2026.

e. Visiteurs en situation de handicap intellectuel

Visite « Napoléon, de l'armée à l'empire »

Cette visite vous permettra de découvrir les grandes étapes de la vie de Napoléon, de sa carrière dans l'armée à son arrivée au pouvoir. Elles seront évoquées à travers des objets variés (tableaux, statue, uniformes, etc.). Les moments-clés seront présentés de manière adaptée avec des termes simplifiés. Des temps d'interaction et de manipulation rendront la visite encore plus concrète et vivante !

Durée : 1h30

f. Visiteurs en situation de handicap psychique

Visite « Napoléon, de l'armée à l'empire »

Cette visite vous permettra de découvrir les grandes étapes de la vie de Napoléon, de sa carrière dans l'armée à son arrivée au pouvoir. Elles seront évoquées à travers des objets variés (tableaux, statue, uniformes, etc.). Des temps d'interaction et de manipulation rendront la visite encore plus concrète et vivante !

Durée : 1h30

3. Découvrir l'offre de visite inclusive (groupes)

Des visites sensorielles peuvent être organisées sur demande pour les groupes déjà constitués auprès du département de la médiation.

De format inclusif, elles conviennent aussi pour les personnes en situation de handicap moteur et visuel.

Découvrir les collections permanentes

Le Musée occupe près de 30 000 m², dans lesquels il déploie ses collections et présente sa programmation culturelle, offrant la possibilité de nombreuses visites pour tous les publics. Le parcours de visite comprend :

- un parcours patrimonial, avec le Dôme, qui abrite notamment le tombeau de Napoléon Ier, ainsi que certains espaces en accès libre, comme la cour d'honneur ou la cathédrale Saint-Louis. Le visiteur peut notamment y découvrir une grande partie des collections d'artillerie ou des parcours didactiques en plein air.
- un parcours chronologique, qui présente les collections permanentes au sein de quatre grands espaces suivant la chronologie de l'histoire de France, du XIII^e siècle jusqu'à la mort du général de Gaulle.
- un parcours thématique - les cabinets insolites qui exposent figurines, petits modèles d'artillerie et instruments de musiques.

1. Le parcours patrimonial

Le visiteur qui accède aux Invalides depuis l'esplanade, par l'entrée nord, est accueilli par la « batterie triomphale », composée de canons en bronze montés sur affûts juste au-dessus du parapet qui surmonte les douves. Au loin se dessine la monumentale façade due à l'architecte Libéral Bruant, dont la toiture ponctuée de lucarnes au décor d'armures, rappel des victoires de Louis XIV.

Dans la cour d'honneur est présentée l'exceptionnelle collection de canons classiques français du musée de l'Armée, datant des XVII^e et XVIII^e siècles. Juste au-dessus de l'entrée de la cathédrale Saint-Louis se dresse la statue de Napoléon Ier due à Charles-Émile Seurre.

Les quatre anciens réfectoires des soldats, situés au rez-de-chaussée, de part et d'autre de la cour d'honneur, sont décorés de peintures murales réalisées à la fin des années 1670 qui retracent les batailles des guerres de Dévolution et de Hollande sous Louis XIV et constituent l'un des plus grands décors peints du XVII^e siècle encore conservés dans la capitale.

La cathédrale Saint-Louis impressionne par son long vaisseau de neuf travées, sans transept, dont la nef est couverte d'une voûte en plein cintre. Une centaine d'emblèmes pris à l'ennemi, jalonnant l'histoire des armées françaises de 1805 au XX^e siècle, y sont exposés.

Au sud des Invalides se trouve le Dôme. Remarquable par ses proportions élancées, sa coupole fut longtemps l'édifice le plus haut de Paris. Depuis 1861, il abrite le tombeau de Napoléon Ier. Par la volonté de l'Empereur, les cendres et le tombeau de Turenne, ainsi que le monument funéraire où se trouve le cœur de Vauban, ont été placés dans les deux chapelles medianes, respectivement en 1800 et 1808. Les monuments funéraires de ses frères Jérôme et Joseph, comme ceux de ses compagnons les généraux Bertrand et Duroc, confèrent à ce « Panthéon militaire » une forte tonalité napoléonienne. La République a poursuivi cette tradition en y faisant élever le tombeau du maréchal Foch, puis Lyautey.

Un nouvel espace a ouvert ses portes en 2024 au musée de l'Armée : la salle « Les Invalides entre histoire et mémoires ». La visite commence dans l'ancien réfectoire des pensionnaires des Invalides. La scénographie innovante propose un cheminement central qui permet par exemple de voir le dos des tableaux. Un affichage de dates au sol organise la déambulation chronologique à travers l'histoire des Invalides, de la fondation de l'Hôtel des Invalides à la création du musée de l'Armée en 1905. Ainsi, vous traversez trois époques de l'histoire du site : royale, impériale et républicaine. Après la salle, le visiteur rejoint une salle pour une expérience visuelle immersive avec deux films : le premier vous plonge dans l'histoire dessinée des Invalides en 10 dates-clés ; le deuxième ouvre les portes des Invalides secrets en images filmées par un drone. Un espace destiné à des expositions plus réduites, en lien avec des sujets d'actualité, permet des explorations thématiques des collections.

2. Le parcours chronologique :

○ *Armes et armures anciennes - XIII^e – XVII^e siècle*

Présentant l'évolution de l'équipement guerrier, de l'Antiquité à la mort de Louis XIII, le cœur de cet ensemble est le cabinet d'armes des Rois de France, autrefois abrité au sein du Garde-Meuble de la couronne, où sont réunies les armures des souverains français de François Ier à Louis XIV. Figurent également parmi ces pièces des armes et des armures turques, indiennes et même japonaises, offertes à titre de cadeaux diplomatiques à la cour de France. Outre l'histoire des pratiques guerrières, la diversité et la richesse des collections anciennes permettent d'illustrer les loisirs aristocratiques que sont la chasse, les joutes et les tournois.

- *Louis XIV – Napoléon - XVIIe – XIXe siècle*

La première séquence du parcours est consacrée aux transformations des armées royales aux XVIIe et XVIIIe siècles. Sous le règne de Louis XIV, avec Louvois, Vauban, Turenne..., l'armée devient un outil au service exclusif de la gloire du Roi pour donner à la France, à la fin du XVIIIe siècle, l'une des meilleures armées d'Europe. La période de 1789 à 1815 montre les transformations de ce redoutable outil qui passe du service du Roi à celui de la nation. Au centre du parcours, la période des guerres du Premier Empire met en évidence une conception des armées où la guerre, élément crucial de la dynamique de l'État napoléonien, conduit aussi à sa disparition. Le parcours s'achève sur la fin du Second Empire, la Défense nationale et la Commune, qui annoncent la naissance du nouveau siècle.

- *Les deux guerres mondiales - XXe siècle*

Le parcours retrace l'histoire militaire de la France de 1871 à 1945, soit plus de soixante-dix ans, sur plus de 3 500 m² répartis sur trois niveaux. Il a été conçu avec la volonté de faire comprendre aux générations actuelles ce que fut cette période marquée par les Première et Seconde Guerres mondiales. Œuvres, objets et documents rendent compte des batailles majeures et des grandes figures qui les ont marquées, mais aussi de l'évolution de la stratégie et de la tactique, des moyens et de leurs mutations, ou de la condition des soldats.

- *L'historial Charles de Gaulle*

Fruit d'une étroite collaboration entre le Musée et la Fondation Charles de Gaulle, cet espace présente sur 1 500 m² le rôle et l'action de l'homme public, chef de la France Libre et Président fondateur de la Cinquième République. Réalisé dans une muséographie entièrement audiovisuelle et interactive qui fait l'objet en 2020 d'une complète restauration, il immerge les visiteurs par l'image au sein d'un siècle marqué par l'empreinte du général.



3. Les cabinets insolites, qui regroupent trois espaces :

-L'une des plus importantes collections de modèles d'artillerie au monde, compte environ un millier de pièces, dont la diversité, la qualité d'exécution et l'intérêt historique en font la véritable richesse.

-Quelque 5 000 pièces de la collection de figurines, qui en compte près de 140 000 au total, acquises pour une large part grâce aux dons d'amateurs passionnés.

- Une sélection d'instruments de musique militaire qui retrace l'évolution de la musique militaire, de la Révolution à la Troisième République.

Découvrir la programmation et les activités du Musée

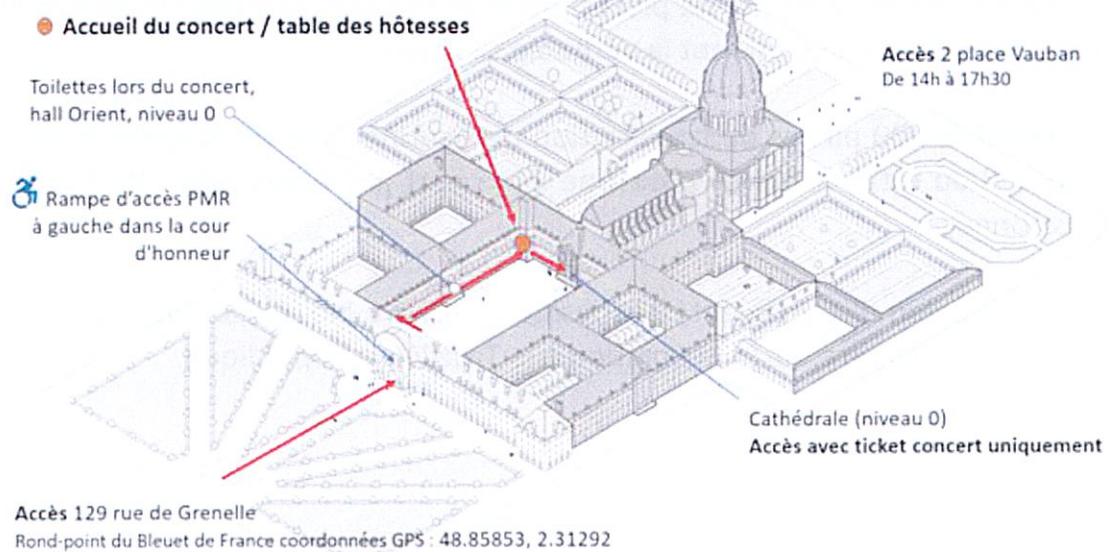
1. Les concerts : la saison musicale des Invalides

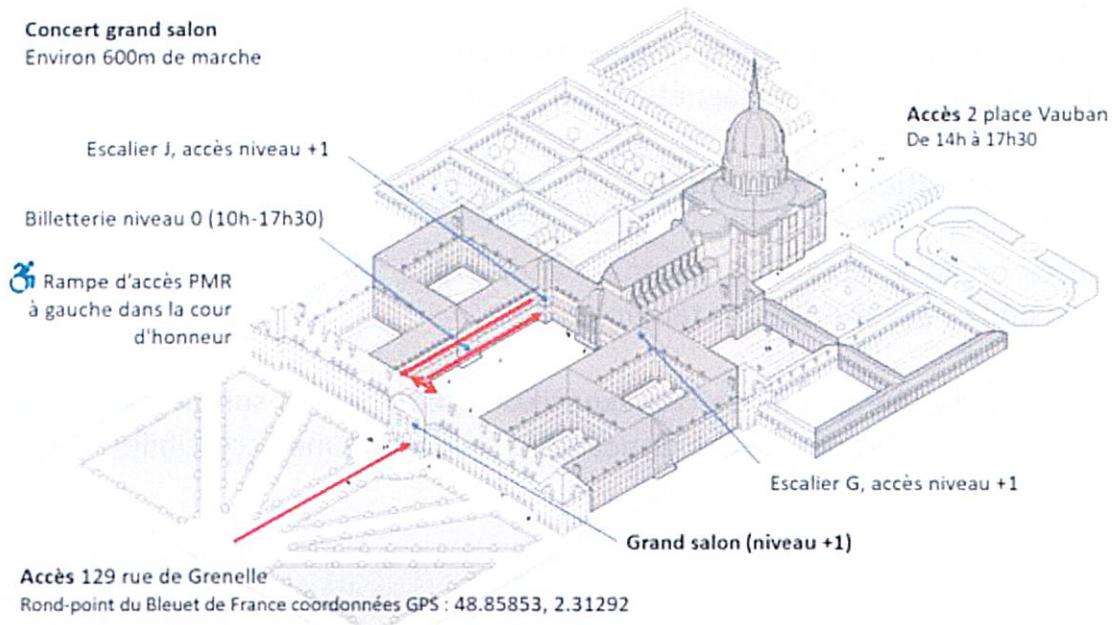
Les concerts organisés par le Musée se déroulent dans la cathédrale Saint-Louis (située en RDC) ou dans le Grand Salon (R+1). Les personnes en situations de handicap bénéficient, sur justificatif, d'un tarif spécifique de 8 € par concert.

Afin de faciliter l'arrivée sur site, une adresse contact@musee-armee.fr est mise en place pour répondre aux questions des PMR, faciliter et prévoir leur accès au site. Les personnes en possession d'une carte d'invalidité sont autorisées à stationner sur le site durant le concert.

Lors des concerts, l'accueil des personnes à mobilité réduite est assuré par les agents du Musée, qui facilitent leur orientation vers les places qui leur sont réservées au sein des espaces de concert. Pour les PMR, l'accès aux espaces de concerts situés en R+1 s'effectue par ascenseur.

Concert cathédrale





2. Les séances cinéma et conférences

Le musée de l'Armée a pour vocation de faire connaître l'histoire militaire de la France, en liaison avec ses collections permanentes, ses expositions temporaires et l'Hôtel national des Invalides. C'est dans cet esprit que se tiennent les conférences et séances de cinéma organisées par le Musée.

Les conférences sont prononcées par des spécialistes à destination d'un public non averti, afin de lui présenter, de façon accessible et pertinente, une question donnée.

Les projections cinéma (fictions, docu-fictions, documentaires et archives) sont proposées en version originale sous-titrée.

Ces deux activités se déroulent dans l'auditorium Austerlitz.

D'une capacité de 150 places (intervenants inclus), cet espace situé au sous-sol de l'aile Orient du Musée est desservi par un ascenseur et est équipé d'une plateforme permettant l'accueil de 5 fauteuils roulants.

Il propose un ensemble multimédia de diffusion son et images compatibles avec la plupart des normes actuelles et piloté par ordinateur, ainsi qu'un système complet de traduction simultanée permettant la tenue de prestations en trois langues.

Avenir

Le Musée souhaite compléter les équipements disponibles dans son auditorium par un système de boucles magnétiques d'ici 2027.

3. Les expositions temporaires

Le Musée organise chaque année une grande exposition patrimoniale dans ses espaces dédiés aux expositions temporaires.

La conception scénographique des expositions temporaires suit un cahier des charges intégrant les principales dispositions favorisant une accessibilité la plus large.



4. Les locations d'espaces

Le musée de l'Armée dispose de plusieurs espaces de réception situés en R-1 (auditorium), rez-de-chaussée (salle Turenne) ou R+1 (Grand Salon) qui permettent l'accueil d'évènement variés et au format diverses. Les espaces situés en R-1 et R+1 sont accessibles par ascenseur.

Les capacités, modalités d'accueil et d'organisation d'évènements dans ces espaces sont détaillés sur le site internet du Musée : www.musee-armee.fr/location-despaces.html

Les services accessibles

1. Accueil

Des agents d'accueil polyglottes – dont un maîtrisant la langue des signes françaises - sont positionnés par le Musée aux deux entrées publiques du site (129 rue de Grenelle et Place Vauban) afin d'orienter, informer les visiteurs et distribuer de la documentation aux visiteurs. Ils sont repérables par leur gilet bleu équipé d'un logo « Information ».

Deux points intérieurs d'accueil-billetterie & de distribution de guides autonomes de visite sont proposés :

- Au rez-de-chaussée de l'aile Orient du Musée de 10h00 à 17h30 (21h30 lors des nocturnes du vendredi).
Les portes d'accès sont situées au rez-de-chaussée de la cour d'honneur. Depuis l'entrée de la cour, une rampe permet un accès facilité aux visiteurs en situation de handicap moteur.
- Côté sud, à proximité du Dôme, l'accueil sud accueille les visiteurs de 10h à 17h30. Les portes d'accès à cet espace sont à ouverture latérale automatique.

2. Vestiaires

Le musée met gratuitement un vestiaire à disposition à l'accueil-billetterie côté place Vauban (Sud), sur présentation d'un billet d'accès au musée. Vous pouvez y déposer, le temps de votre visite, vos effets personnels et ceux de votre groupe (s'ils n'excèdent pas les dimensions 55 x 35 x 25 cm).

Pour le confort de ses visiteurs à mobilité réduite ou en situation de handicap moteur, le Musée met gracieusement à leur disposition :

- 2 fauteuils roulants
- 4 flâneuses

Les flâneuses sont des fauteuils mobiles polyvalents, combinant plusieurs fonctionnalités : fauteuil roulant, poussette, siège roulant munis de freins, pour adultes et enfants (elles sont équipées de ceintures de sécurité). Ces dispositifs sont disponibles sur demande au vestiaire sur présentation d'une pièce d'identité.

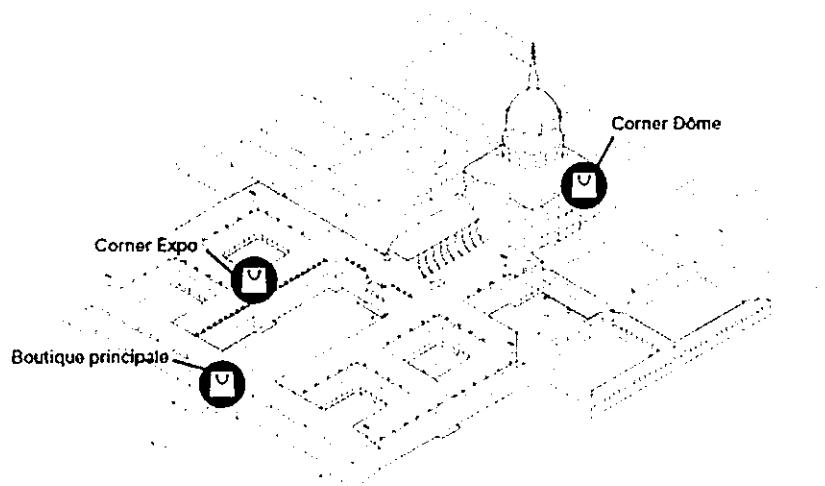
3. Toilettes

Des toilettes sont disponibles à l'intérieur des espaces du Musée et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

4. Librairie-boutique

Le musée dispose d'une librairie-boutique offrant une importante sélection de d'ouvrages et objets sur les collections du musée de l'Armée, le site des Invalides et l'histoire militaire. Situé sous le porche d'entrée de la cour d'honneur, cet espace a été récemment rénové.

Deux corners de vente sont également disponibles : dans l'espace consacré aux expositions temporaires (R+3 de l'aile Orient) et dans le Dôme.



5. Café et restaurant

Le musée de l'Armée propose plusieurs espaces de restauration :

- La roulante : situé en extérieur à proximité du comptoir d'accueil-billetterie, côté place Vauban.
- Le Quartier 1670 : restaurant équipé d'une terrasse extérieure et situé près du Dôme des Invalides. (A partir de mi-décembre 2025)

Ces établissements offrent aux visiteurs la possibilité de se restaurer ou de se détendre lors de leur visite.

Formation du personnel

Conformément à sa politique d'accessibilité, l'établissement veille à ce que l'ensemble des agents en charge de l'accueil et de la surveillance soit pleinement sensibilisé aux enjeux liés à l'accueil de tous les publics.

1. Accueil et surveillance – Sûreté

Formation du personnel et accompagnement des publics

L'ensemble des agents affectés à l'accueil et à la surveillance des salles du prestataire du Musée sont formés Sauveteurs Secouristes du Travail (SST). Tous les agents sont titulaires du CQP (Certificat de Qualification Professionnelle).

Cette compétence garantit :

- la capacité à porter assistance à toute personne en difficulté, y compris les publics en situation de handicap visible et invisible,
- une réaction rapide et adaptée en cas d'incident ou de malaise,
- une meilleure sécurisation de l'ensemble des visiteurs.

Cette formation s'ajoute aux consignes de sécurité incendie et d'évacuation régulièrement rappelées. Afin d'assurer la pérennité de ces actions :

- Des sessions de recyclage sont organisées tous les deux ans pour maintenir les compétences des agents à jour.
- Des fiches réflexes et protocoles d'intervention ont été mis à disposition sur chaque poste d'accueil, incluant les procédures spécifiques à l'accompagnement des personnes à mobilité réduite, malentendantes, malvoyantes ou présentant un handicap cognitif.
- Des exercices de mise en situation sont régulièrement organisés pour renforcer la réactivité et la coordination entre les équipes en cas d'urgence.
- Enfin, un retour d'expérience est systématiquement réalisé après chaque incident ou situation nécessitant un accompagnement spécifique, afin d'améliorer en continu les pratiques professionnelles.

Dans le cadre de la démarche interne de sensibilisation à l'accessibilité, 90 % des équipes ont déjà suivi à date une formation spécifique sur ce thème. La formation des personnels restant, est programmée dans les semaines à venir, afin d'assurer une montée en compétence homogène de l'ensemble du personnel,

conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques en matière d'accueil de tous les publics.

2. Accueil et orientation

L'établissement veille à ce que l'accueil et l'orientation des visiteurs soient accessibles à tous. À ce titre, l'ensemble des agents a été sensibilisé aux questions d'accessibilité dans le cadre d'une démarche interne structurée. Par ailleurs, un agent maîtrise la langue des signes française (LSF), ce qui contribue à garantir une accessibilité optimale et un accueil de qualité pour les publics sourds ou malentendants.

3. Billetterie

Une partie du personnel a été sensibilisé et a suivi des formations pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Le Musée se mobilisera en 2026 pour qu'elles soient réalisées par l'ensemble des agents.

4. Librairie-boutique

Des formations sur l'inclusion sont proposées dans le cadre des formations du personnel, et notamment :

- accueillir les personnes en situation de handicap pour tout salarié accueillant du public,
- lecture labiale : afin de favoriser l'accueil des personnes malentendantes : apprendre à bien articuler, comprendre ce type de handicap...

Le personnel de la librairie n'a pas encore suivi ces formations, mais le Musée mobilisera son prestataire en 2026 pour qu'elles soient réalisées.

5. Restaurant

Une fois les travaux actuels du restaurant finalisés, le personnel sera régulièrement sensibilisé et formé, sans que la forme de cette formation/sensibilisation ne soit encore arrêtée, et les attestations pourront être fournies. Par ailleurs, le personnel face public dispose d'un « livret d'accueil » format poche avec les rubriques : Accueil/Discours commercial/Hygiène/Sécurité. Une prochaine version du livret d'accueil pourra intégrer les volets inclusion-accessibilité.

Annexes

Le présent registre public d'accessibilité est établi conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, afin d'informer le public sur le degré d'accessibilité du musée et sur les dispositifs mis en place pour les personnes en situation de handicap.

1. Textes de référence principaux

Code de la construction et de l'habitation (CCH)

- **Articles L.111-7 à L.111-7-11** : principes généraux de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).
- **Articles R.111-19 à R.111-19-33** : modalités techniques et administratives relatives à l'accessibilité des ERP.
- **Article R.111-19-60** : obligation de mise à disposition d'un registre public d'accessibilité.

Code du patrimoine

- **Article L.410-1** : missions des musées de France, notamment l'accueil du public.
- **Article R.441-3** : obligations des musées en matière de présentation et de médiation auprès de tous les publics.

Loi du 11 février 2005

- **Loi n°2005-102 du 11 février 2005**, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ce texte fonde le principe d'accessibilité universelle, garantissant à toute personne handicapée la possibilité d'accéder, de circuler et de bénéficier de l'ensemble des services offerts au public.

Arrêtés d'application

- **Arrêté du 8 décembre 2014** relatif à l'accessibilité des ERP existants et des installations ouvertes au public.

- **Arrêté du 20 avril 2017** fixant le contenu et les modalités de diffusion du registre public d'accessibilité.

2. Textes complémentaires et recommandations

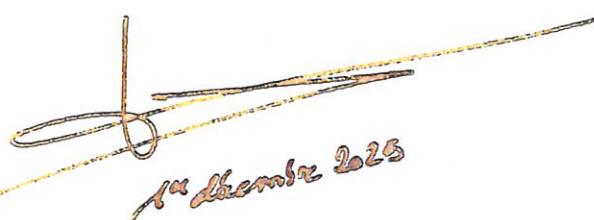
- **Décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014** relatif à l'accessibilité des services de communication au public en ligne.
- **Charte "Culture et Handicap"** du ministère de la Culture.
- **Guide pratique "Accessibilité et accueil des publics en situation de handicap"**, Direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA).
- **Référentiel national d'accessibilité des ERP**, Ministère de la Transition écologique.

3. Références internes au musée

- Plan des espaces et services accessibles,
- Attestation de conformité
- Attestations de formation des personnels face public

Ce registre est mis à disposition du public aux accueils et en ligne sur le site internet musée de l'Armée – hôtel des Invalides. Il est actualisé régulièrement en fonction des évolutions des aménagements, des formations et des obligations légales.

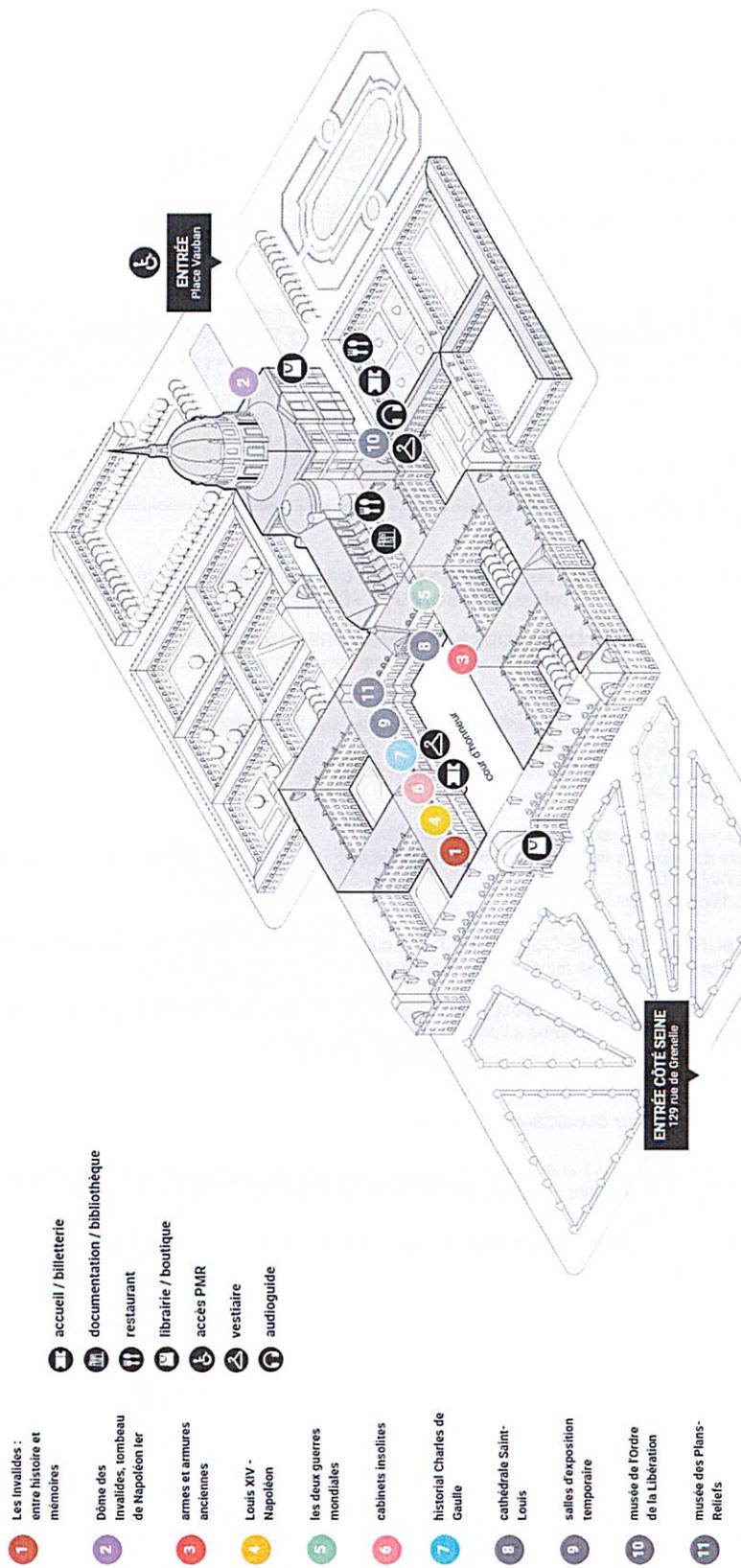
Signature du chef d'établissement



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne-Sylvaine Marre-Noel", is written over a yellow dotted line. The date "2025" is written in orange ink below the signature.

*Crédits photographiques :
musée de l'Armée – distr. RMN-GP / musée de l'Armée – Anne-Sylvaine Marre-Noel*

Plan des espaces et services accessibles du Musée de l'Armée



Attestation de conformité

SITE DE CHAMPS SUR MARNE
6 BOULEVARD D'ARCHIMEDE
77420 CHAMPS SUR MARNE
Téléphone : 619595801
laurent.bourderioux@bureauveritas.com



Rapport n°: V/2 Date : 19 février 2025

Ce rapport annule et remplace le rapport du 31/01/2024

CONSTAT DE VERIFICATION DU RESPECT DES REGLES D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ERP ou IOP situé dans un cadre existant
Travaux non soumis à Permis de Construire

La présente attestation ne porte que sur les travaux réalisés par le maître de l'ouvrage qui a missionné BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

Je soussigné : **LAURENT BOURDERIOUX** de la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, en qualité d'organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L 125-1, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments, atteste que :

par contrat de vérification technique n° Q1644596 en date du : 22/12/2023

La Société : MUSEE DE L'ARMEE
HOTEL DES INVALIDES PLACE DES INVALIDES
75007 PARIS

Réf. de l'autorisation de travaux : NON COMMUNIQUE

Date du dépôt de demande : NON COMMUNIQUE Date de l'autorisation : NON
COMMUNIQUE

Modificatifs éventuels :

a confié, à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier le respect des règles d'accessibilité qui LEURLUI sont applicables.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Description de l'opération : 1

• **Règles en vigueur considérées :**

- Articles R 111-19-7 et R 111-19-8 du CCH, relatifs aux dispositions applicables aux établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et aux installations ouvertes au public existantes
- Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R 111-19-7 à R 111-19-11 du CCH



- **Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :**

Pas de dérogation à notre connaissance

- **Solutions d'effet équivalent accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :**

A notre connaissance, aucune solution d'effet équivalent n'a été sollicitée auprès des autorités compétentes

- **Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

Pas de document communiqué

☞ A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 23/01/2024, le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

- **R** Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité applicable (*)
- **NR** Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions qui ne respectent pas la règle d'accessibilité applicable (*)
- **SO** La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération
- **HM** La disposition considérée est hors mission
- **PM** Pour mémoire.

Date : 19 février 2025

Signature :

(*) voir commentaire général CG01 page 3



LISTE DES CONSTATS

Commentaires généraux

CG 01	Le rapport tient compte des espaces accessibles au public du musée, sauf le RdC de l'aile ORIENT actuellement en travaux et les accès extérieurs ainsi que l'église et le dôme
-------	--

Récapitulatif des commentaires particuliers

1. GENERALITES

Pas de commentaire particulier

2. CHEMINEMENTS EXTERIEURS

Pas de commentaire particulier

3. STATIONNEMENT AUTOMOBILE

Pas de commentaire particulier

4. ACCES A L'ETABLISSEMENT OU A L'INSTALLATION

Pas de commentaire particulier

5. ACCUEIL DU PUBLIC

Pas de commentaire particulier

6 – CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES

Pas de commentaire particulier

7 - CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES

Pas de commentaire particulier

8 – TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES

Pas de commentaire particulier

9 – REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS

Pas de commentaire particulier

10 – PORTES, PORTIQUES ET SAS

Pas de commentaire particulier

11 – EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE

Pas de commentaire particulier



12 - SANITAIRES

Pas de commentaire particulier

13 - SORTIES

Pas de commentaire particulier

14 - ECLAIRAGE

Pas de commentaire particulier

15 - SIGNALISATION ET INFORMATION

Pas de commentaire particulier

16 - ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS

Pas de commentaire particulier

17 - CHAMBRES DES ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL

Pas de commentaire particulier

18 - CARACTERISTIQUES DES CABINES ET ESPACES A USAGE INDIVIDUEL

Pas de commentaire particulier

19 - CAISSES DE PAIEMENT, DISPOSITIFS OU EQUIPEMENTS EN BATTERIE OU EN SERIE

Pas de commentaire particulier



Etablissements recevant du public situé dans un cadre existant	Constat	Commentaires	n° du commentaire
Points examinés			
1. GENERALITES			
Appréciation de synthèse sur les travaux réalisés		Le rapport tient compte des espaces accessibles au public du musée, sauf le RdC de l'aile ORIENT actuellement en travaux et les accès extérieurs ainsi que l'église et la rotonde	
2. CHEMINEMENTS EXTERIEURS			
Généralités			
cheminement usuel ou un des cheminements usuels accessible de l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment	SO		
cheminement accessible entre les places de stationnement adaptées et l'entrée du bâtiment	SO		
accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs	SO		
Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement	SO		
Signalisation permettant un bon repérage	SO		
Largeur $\geq 1,20$ m	SO		
Rétrécissements ponctuels $\geq 0,90$ m	SO		
Dévers $\leq 3\%$	SO		
Pentes			
existence de pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant	SO	...	
pente $\leq 5\%$	SO		
pente entre 5 et 6% : palier de repos tous les 10 m	SO		
pente entre 6 et 10% sur 2 m maxi	SO		
pente entre 10 et 12% sur 0,50 m maxi	SO		
pente $> 12\%$: interdite	SO		
paliers de repos en haut et en bas de chaque pente	SO		
absence de ressaut en bas ou en haut des rampes	SO		
Caractéristiques des paliers de repos			
1,20 x 1,40 m	SO		
paliers horizontaux au dévers près	SO		
Seuils et ressauts			
≤ 2 cm (ou 4 cm si pente $< 33\%$)	SO		
arrondis ou chanfreinés	SO		
distance entre 2 ressauts $\geq 2,50$ m	SO		
absence de ressauts successifs dans une pente	SO		
Repérage des éléments structurants du cheminement par les malvoyants	SO		
Espaces de manœuvre avec possibilité de $\frac{1}{2}$ tour aux points de choix d'itinéraire et devant les portes sous contrôle d'accès			



Etablissements recevant du public situé dans un cadre existant Points examinés	Constat	Commentaires	n° du commentaire
emplacements	SO		
dimensions : diamètre 1,50 m	SO		
Espaces de manœuvre de porte			
emplacements	SO		
dimensions	SO		
Espaces d'usage			
devant chaque équipement ou aménagement	SO		
dimensions : 0,80 m x 1,30 m	SO		
Sols non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue	SO		
Trous en sol : diamètre ou largeur < 2 cm	SO		
Cheminement libre de tout obstacle			
hauteur libre ≥ 2,20 m	SO		
détection des obstacles en saillie latérale de plus de 15 cm	SO		
Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement	SO		
Dispositif alertant des risques de chutes si rupture de niveau > 0,25 m à moins de 0,90 m du cheminement	SO		
Protection des espaces sous escaliers situés dans un espace de circulation	SO		
Volée d'escalier de 3 marches ou plus			
largeur entre mains courantes ≥ 1 m si modification des caractéristiques dimensionnelles de l'escalier	SO		
hauteur des marches ≤ 17 cm si modification des caractéristiques dimensionnelles de l'escalier	SO		
giron des marches ≥ 28 cm si modification des caractéristiques dimensionnelles de l'escalier	SO		
mains courantes			
de chaque côté (1 seule main courante acceptée si passage libre < 1 m ou diamètre du fût central < 40 cm)	SO		
hauteur entre 0,80 et 1,00 m	SO		
continues, rigides et facilement préhensibles	SO		
Dépassant horizontalement des premières et dernières marches	SO		
differentiées du support par éclairage particulier ou contraste visuel	SO		
appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm (ou à 28 cm dans certains cas) en partie haute des escaliers	SO		
contremarche visuellement contrastée de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche	SO		
nez de marches			
de couleur contrastée sur au moins 3 cm de large	SO		
non glissants	SO		



Etablissements recevant du public situé dans un cadre existant Points examinés	Constat	Commentaires	n° du commentaire
Volée d'escalier de moins de 3 marches			
appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm(ou à 28 cm dans certains cas) en partie haute	SO		
contremarche visuellement contrastée de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche	SO		
nez de marches			
de couleur contrastée sur au moins 3 cm de large	SO		
non glissants	SO		
sans débord excessif	SO		
Présence d'un dispositif d'éclairage du cheminement	SO		
3. STATIONNEMENT AUTOMOBILE			
2% de l'ensemble des places aménagées ou suivant arrêté municipal si plus de 500 places	SO		
Localisation à proximité de l'entrée du bâtiment	SO		
Caractéristiques dimensionnelles et atteinte			
largeur des places nouvellement créées ≥ 3,30 m	SO		
longueur des places nouvellement créées > 5 m	SO		
surlongueur des places en épi ou en bataille nouvellement créées > 1,20 m	SO		
espace horizontal au dévers de 3% près	SO		
contrôle d'accès et de sortie utilisables par des personnes sourdes, malentendantes ou muettes			
bornes visibles directement du poste de contrôle ou	SO		
signaux liés au fonctionnement du dispositif : sonores et visuels	SO		
et visiophonie	SO		
nouveaux interphones dotés d'une boucle magnétique	SO		
accessibilité des bornes de paiement	SO		
Sortie en fauteuil des places « boxées »	SO		
Repérage horizontal et vertical des places	SO		
Signalisation verticale permettant de repérer l'emplacement des places adaptées	SO		
Marquage au sol et signalisation verticale des places adaptées	SO		
Signalisation des croisements véhicules/piétons			
éveil de vigilance des piétons	SO		
signalisation vers les conducteurs	SO		
4. ACCES A L'ETABLISSEMENT OU A L'INSTALLATION			
Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible	R	Accès de plain-pied depuis le corridor desservant les différents accès côté Orient et Occident	
Rampe d'accès	SO		
Entrées principales facilement repérables et détectables	R		



Etablissements recevant du public situé dans un cadre existant		Constat	Commentaires	n° du commentaire
Points examinés				
Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour devant l'entrée principale	R			
Dispositifs d'accès au bâtiment :				
facilement repérable	R			
signal sonore et visuel	R			
Système de communication et dispositif de commande manuelle :				
à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil	SO			
hauteur comprise entre 0,90 et 1,30m	SO			
Contrôle d'accès et de sortie				
visualisation directe ou par caméra du visiteur par le personnel	R			
5. ACCUEIL DU PUBLIC				
Au moins 1 point d'accueil accessible et signalé	R			
Banques d'accueil utilisables en position debout ou assise	R			
Banques d'accueil avec usages tels que lire, écrire ou utiliser un clavier	SO			
Accueil sonorisé équipé d'une boucle magnétique si nouvel équipement	SO			
Accueil sonorisé signalé par un pictogramme	SO			
Boucle magnétique obligatoire pour les accueils des ERP de 1ère et 2ème catégories et les ERP remplissant une mission de service public	R			
Bon éclairage des postes d'accueil	R			
6 – CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES				
Accès de manière autonome à tous les locaux ouverts au public	R			
Largeur \geq 1,20 m	R			
Rétrécissements ponctuels \geq 0,90 m	R			
Dévers \leq 3%	SO			
Pentes				
pente \leq 5%	SO			
pente entre 5 et 6% : palier de repos tous les 10 m	SO			
pente entre 6 et 10% sur 2 m maxi	R	Pente de 8,4% entre les salles des LYS et Arsenal		
pente entre 10 et 12% sur 0,50 m maxi	SO			
pente $>$ 12% : interdite	SO			
paliers de repos en haut et en bas de chaque pente	R			
absence de ressaut en bas ou en haut des rampes	SO			
Caractéristiques des paliers de repos				
1,20 x 1,40 m	R			
paliers horizontaux au dévers près	R			
Seuils et ressauts				



Etablissements recevant du public situé dans un cadre existant	Constat	Commentaires	n° du commentaire
Points examinés			
≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33%)	SO		
arrondis ou chanfreinés	SO		
absence de ressauts successifs dans une pente	SO		
Espaces de manœuvre de porte			
Emplacements	R		
dimensions	R		
Espaces d'usage			
devant chaque équipement ou aménagement	R		
dimensions : 0,80m x 1,30m	R		
Sols non meubles, non glissants, non réfléchissants et sans obstacle à la roue	R		
Trous en sol : diamètre ou largeur ≤ 2 cm	SO		
Cheminement libre de tout obstacle			
hauteur libre ≥ 2,20 m ou 2,00 m	R		
détection des obstacles en saillie latérale de plus de 15 cm	R		
Protection si rupture de niveau ≥ 0,40 m à moins de 0,90 m du cheminement	SO		
Dispositif alertant des risques de chutes si rupture de niveau > 0,25 m à moins de 0,90 m du cheminement	SO		
Protection des espaces sous escaliers situés dans un espace de circulation	SO		
Volées isolées de moins de 3 marches			
appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm(ou à 28 cm dans certains cas) en partie haute	SO		
contremarche visuellement contrastée de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche	SO		
nez de marches			
de couleur contrastée sur au moins 3 cm de large	SO		
non glissants	SO		
Allées structurantes permettant d'accéder aux prestations : 1,20 m de large	R		
Allées secondaires (autres que restaurants)			
largeur au sol > 1,05 m sur 20 cm de haut	SO		
largeur au-dessus de 20 cm > 0,90 m	SO		
longueur < 6 m	SO		
espace permettant de faire ½ tour tous les 6 m et aux croisements entre allées	SO		
Allées secondaires des restaurants > 0,60 m	R		
7 - CIRCULATIONS INTERIEURES VERTICALES			
Obligation d'ascenseur	R	Présence de 4 ascenseurs répartis entre l'aile Orient et Occident	



Etablissements recevant du public situé dans un cadre existant	Constat	Commentaires	n° du commentaire
Points examinés			
Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement			
largeur entre mains courantes ≥ 1 m si modification des caractéristiques dimensionnelles de l'escalier	SO		
hauteur des marches ≤ 17 cm si modification des caractéristiques dimensionnelles de l'escalier	R		
giron des marches ≥ 28 cm si modification des caractéristiques dimensionnelles de l'escalier	R		
mains courantes			
de chaque côté (1 seule main courante acceptée si passage libre < 1 m ou diamètre du fût central < 40 cm)	R		
hauteur entre 0,80 et 1,00 m	R		
continues, rigides et facilement préhensibles	R		
dépassant horizontalement des premières et dernières marches	R		
définies par éclairage particulier ou contraste visuel	SO		
appel de vigilance pour les mal voyants à 50 cm (ou à 28 cm dans certains cas) en partie haute des escaliers	R		
contremarche visuellement contrastée de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche	R		
nez de marches			
de couleur contrastée sur au moins 3 cm de large	R		
non glissants	R		
Ascenseurs			
tous les ascenseurs doivent être accessibles	R		
si ascenseur : Tous les étages comportant des locaux ouverts au public sont desservis	R		
n° ou nom de l'étage en relief à chaque palier à proximité de l'ascenseur	R		
commande à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil	R		
ascenseurs libres d'accès (sauf pour les établissements scolaires)	R		



Etablissements recevant du public situé dans un cadre existant	Constat	Commentaires	n° du commentaire
Points examinés			
nouveaux ascenseurs conformes à la norme NF EN 81-70 relative à l'accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap	SO		
nouveaux munis d'un dispositif permettant de prendre appui	R		
nouveaux ascenseurs permettant de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme	R		
batteries d'ascenseurs			
<i>signalisations palier</i>	R		
<i>signalisations en cabines</i>	R		
nouveaux dispositifs de demande de secours	SO		
Appareils élévateurs pour personnes à mobilité réduite (EPMR)			
type d'EPMR	SO		
caractéristiques minimales	SO		
EPMR autant que possible libres d'accès (sauf pour les établissements scolaires)	SO		
8 – TAPIS, ESCALIERS ET PLANS INCLINES MECANIQUES			
Doublé par un cheminement accessible fixe ou un ascenseur	SO		
Mains courantes accompagnant le mouvement	SO		
Départ et arrivée différenciés par éclairage ou contraste visuel	SO		
9 – REVETEMENTS DE SOLS, MURS ET PLAFONDS			
Tapis			
dureté suffisante	R		
pas de ressaut ≥ 2 cm	R		
Qualité acoustique des revêtements des espaces d'accueil, d'attente ou de restauration			
conforme à la réglementation en vigueur ou	R		
aire d'absorption équivalente $\geq 25\%$ de la surface au sol	R		
10 – PORTES, PORTIQUES ET SAS			
Dimensions des sas	R		
Espace de manœuvre de portes devant chaque porte à l'exception des portes d'escalier	R		
Largeur des portes principales et des portiques			
0,80 m pour les locaux ou zones recevant moins de 100 personnes (0,77 m de passage utile)	R		
1,20 m pour les locaux ou zones recevant au moins 100 personnes	R		
1 vantail $\geq 0,80$ m pour les portes à 2 vantaux	R		
0,77 m de passage utile pour les portiques de sécurité	R		



Etablissements recevant du public situé dans un cadre existant		Constat	Commentaires	n° du commentaire
Points examinés				
Poignées des portes				
facilement préhensibles et manœuvrables				
	R			
Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 N	R			
Portes vitrées repérables	R			
Portes et dispositifs d'ouverture contrastés visuellement par rapport à leur environnement si travaux	R			
Portes à ouverture automatique				
durée d'ouverture réglable	R			
détection des personnes de toutes tailles	R			
Signal sonore et lumineux du déverrouillage des portes à verrouillage électrique	SO			
Possibilité d'accès y compris en cas de dispositif lié à la sécurité ou à la sûreté est installé	SO			
11 - EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE				
Equipements accessibles ou au moins 1 équipement par groupe	R	Equipement accessible au public dans le musée		
Equipements et commandes accessibles repérables	R			
Equipements et commandes accessibles à plus de 40 cm d'un angle rentrant	R			
Espace d'usage de 0,80 x 1,30 m devant chaque équipement et dispositif de commande	R			
Commandes manuelles et équipements nécessitant de voir, lire, entendre et parler : 0,90 m $\leq H \leq 1,30$ m	R			
Elément de mobilier permettant de lire un document, écrire ou utiliser un clavier				
face supérieure $\leq 0,80$ m	R			
vide de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	R			
Boucle à induction magnétique portative pour salles de réunions des ERP de 1ère et 2ème catégorie avec + de 3 salles de réunion de plus de 50 pers.	R			
Panneaux d'affichage instantané relayant les informations sonores	R			
12 - SANITAIRES				
Cabinets aménagés				
au moins 1 par niveau comportant des sanitaires	R			
aux mêmes emplacements que les autres	R			
séparés H/F si autres sanitaires séparés	SO			
sanitaires mixtes si entrées séparées des sanitaires H ou F	R			
1 lavabo accessible par groupe de lavabos	R			



Etablissements recevant du public situé dans un cadre existant		Constat	Commentaires	n° du commentaire
Points examinés				
Espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour				
emplacement : dans le cabinet ou devant la porte	R			
dimensions : diamètre 1,50 m	R			
Espace de manœuvre de porte devant la porte	R			
Aménagements intérieurs des cabinets				
dispositif permettant de refermer la porte	R			
espace d'usage latéral de 0,80 x 1,30 m	R			
hauteur de la cuvette entre 0,45 et 0,50 m	R			
lave-mains accessible d'une hauteur ≤ 0,85 m	R			
barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80 m du sol	R			
barre d'appui supportant le poids d'une personne	R			
commande de chasse d'eau facilement accessible et manœuvrable	R			
Lavabos accessibles				
vide en-dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (HxLxP)	R			
Accessoires divers - porte-savon, séchoirs, etc. à 1,30 m maxi	R			
Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs	SO			
13 - SORTIES				
Sorties repérables sans risque de confusion avec les issues de secours	R			
14 - ECLAIRAGE				
Valeurs d'éclairement				
20 lux pour les cheminements extérieurs	SO			
200 lux aux postes d'accueil	SO			
100 lux pour les circulations horizontales	SO			
150 lux pour les escaliers et équipements mobiles	SO			
20 lux pour les parcs de stationnement	SO			
Eblouissement / Reflet	SO			
Durée de fonctionnement des éclairages temporisés	SO			
Extinction progressive si éclairage temporisé	SO			
Eclairages par détection de présence	SO			
15 - SIGNALISATION ET INFORMATION				
Cheminements extérieurs				
signalisation adaptée aux points de choix d'itinéraires ou en cas de pluralité de cheminements	R			
repérage des parois vitrées	R			
passages piétons	R			
Accès à l'établissement et accueil				



Etablissements recevant du public situé dans un cadre existant Points examinés	Constat	Commentaires	n° du commentaire
repérage des entrées	R		
repérage du système de contrôle d'accès	R		
Accueils sonorisés			
signalisation de la boucle par un pictogramme	SO		
Circulations intérieures			
éléments structurants du cheminement repérables	R		
repérage des parois et portes vitrées	R		
informations d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel d'ascenseur	R		
dans le cas des équipements mobiles, escaliers roulants, tapis et rampes mobiles, signalisation du cheminement accessible	R		
Équipements divers			
signalisation du point d'accueil, du guichet	R		
équipements et mobilier repérables par contraste de couleur ou d'éclairage	R		
dispositifs de commande repérables par contraste visuel ou tactile	R		
Exigences portant sur tous les éléments de signalisation et d'information et définies à l'annexe 3			
visibilité (localisation du support, contrastes)	R		
lisibilité (hauteur des caractères)	R		
compréhension (pictogrammes)	R		
16 - ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS			
Nombre de places réservées : 1 + 1 par tr. de 50	SO		
Salle de + de 1 000 places : selon arrêté municipal	SO		
Dimension de l'emplacement : 0,80 x 1,30 m	SO		
Cheminement accessible jusqu'à l'emplacement	SO		
Réparties en fonction des différentes catégories de places	SO		
17 - CHAMBRES DES ETABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX A SOMMEIL			
Caractéristiques communes à toutes les chambres			
prises de courant à proximité immédiate des têtes de lit	SO		
prises de téléphone à proximité immédiate des têtes de lit en as de réseau téléphonique interne	SO		
numéros de chambre en relief, contrastés visuellement et situés à hauteur de vue	SO		
équipements en hauteur hors des cheminements	SO		
Nombre de chambres adaptées			
1 si moins de 21 chambres ou	SO		
1 + 1 par tranche de 50 ou	SO		
toutes les chambres si établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes ou présentant un handicap moteur	SO		



Etablissements recevant du public situé dans un cadre existant	Constat	Commentaires	n° du commentaire
Points examinés			
Caractéristiques des chambres adaptées			
espace de rotation Ø 1,50 m	SO		
passage de 0,90 m le long d'un grand côté du lit	SO		
hauteur du plan de couchage des lits fixés au sol : 40 à 50 cm	SO		
passage libre des portes des chambres adaptées	SO		
Cabinets de toilette adaptés			
1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée	SO		
tous si établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes ou présentant un handicap moteur	SO		
espace de rotation diamètre 1,50 m	SO		
caractéristiques des douches accessibles	SO		
Cabinet d'aisance accessible			
1 au moins accessible depuis chaque chambre adaptée	SO		
tous si personnes âgées dépendantes ou à mobilité réduite	SO		
espace d'usage 0,80 x 1,30 m	SO		
barre d'appui	SO		
18 – CARACTERISTIQUES DES CABINES ET ESPACES A USAGE INDIVIDUEL			
Nombre de cabines ou espaces adaptés			
1 si moins de 21 cabines ou espaces ou	SO		
1 + 1 par tranche de 50	SO		
au même emplacement que les autres espaces	SO		
cheminement accessible jusqu'aux espaces	SO		
espaces séparés H/F si autres espaces séparés	SO		
espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour : diamètre 1,50 m	SO		
siège	SO		
dispositif d'appui en position debout	SO		
Caractéristiques supplémentaires des douches adaptées			
siphon de sol	SO		
espace d'usage parallèle au siège	SO		
espace de manœuvre avec possibilité de demi-tour	SO		
dispositif permettant de refermer la porte si espace de manœuvre pour ½ tour à l'extérieur de la cabine	SO		
équipements divers accessibles	SO		
19 - CAISSES DE PAIEMENT, DISPOSITIFS OU EQUIPEMENTS EN BATTERIE OU EN SERIE			
Au moins 1 équipement adapté par niveau avec cet équipement	SO		
Un équipement adapté par tr. de 20	SO		
Répartition uniforme des équipements adaptés	SO		



Etablissements recevant du public situé dans un cadre existant Points examinés	Constat	Commentaires	n° du commentaire
Cheminement d'accès aux équipements adaptés $\geq 0,90$ m	SO		
Affichage directement lisible pour les personnes sourdes ou malentendantes	SO		

Attestations de formation des personnels face public



Musée de l'Armée
129 Rue de Grenelle
75007 PARIS

Lettre mail : emilie.belkessam@musee-armee.fr

Lieusaint, le 27 novembre 2025

Objet : Attestation formation des effectifs du Musée de l'Armée

Je soussigné, Gil ANCELIN, agissant en qualité de Directeur Général de la société PROTEC SECURITE PRIVEE sis 301 avenue de Rio à LIEUSAINT (77127) atteste que notre entreprise est actuellement en cours de formation des effectifs présents sur le site de notre client le Musée de l'Armée (75).

À ce jour, 56 % des effectifs ont déjà été formés. Des sessions supplémentaires sont d'ores et déjà programmées afin d'assurer la formation du reste des collaborateurs concernés.

La formation handi-acceuillante a pour but de sensibiliser les agents de sécurité à l'accueil et à l'intégration des personnes en situations de handicap.

Cette formation de 7 heures s'articule en quatre séquences. La première présente la définition du handicap et ses différentes formes. La deuxième aborde la place du handicap dans la société et en milieu professionnel. La troisième traite de la communication, en expliquant la discrimination et les bonnes pratiques pour intégrer un collègue en situation de handicap. Enfin, la quatrième séquence porte sur l'accueil des clients ou visiteurs en situation de handicap, en apprenant à reconnaître leurs besoins spécifiques et à les accompagner de manière adaptée.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

GIL ANCELIN
PROTEC SECURITE PRIVEE
Etablissement
301 avenue de Rio
ZAC de la Valenton
77554 Lieusaint Cedex
Tél : 0825 826 311 (0.15€ TTC/min)
Fax : 0826 960 082
SIRET : 447 818 857 00156

Centre
Immeuble Val de Loire
4 passage de la Râpe
CS31635 - 45006 Orléans Cedex

Nord Pas de Calais
14 rue du Vieux Faubourg
59000 LILLE



Île de France
siège social
301 avenue de Rio
77127 LIEUSAINT
Tél. 01 64 88 26 00

Bretagne
Immeuble 3 Soleils
20 rue d'Isly
35000 RENNES

Normandie
72 rue de Lessard
76100 ROUEN

Rhône Alpes
27 rue Maurice Flandin
69444 LYON CEDEX 03

Provence Alpes Côte d'Azur
217 avenue Henry Lantelme
06700 SAINT LAURENT DU VAR

Guyane
ZA Terca - Rue de la Détente
97351 MATOURY

Autorisation d'exercer AUT-077-2120-08-09-2020037102 (siege) - Police d'assurance R.C MMA IARD N° 141 508 632
PROTEC Sécurité privée - SAS au Capital de 1150 000 € - 301 avenue de Rio 77127 LIEUSAINT - SIREN : 447 818 857

Numéro National 24/7
0 825 826 311
www.groupe.fr



Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis THEVENIN représentant légal de l'AGECIF dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

Madame Sarah BLANDEL

MUSEE DE L ARMEE

a bien suivi au sein de l'AGECIF la formation :

Bien accueillir les personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques de la formation

- porter un regard neuf sur les situations de handicap
- apprécier les différents types de handicap, visibles et non visibles
- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap et y répondre
- se sentir investis dans une démarche globale d'accessibilité de l'établissement

27 janvier 2025 pour une durée de : 7.00 heure(s) heures

Dates de formation : **lundi 27 janvier 2025.**

Lieu : Hôtel national des Invalides 129 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS

Formation réalisée par : Julie LEGRAND

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 27/01/2025.

Pour l'AGECIF

Denis Thévenin



Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis THEVENIN représentant légal de l'AGECIF dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

Madame Valérie GODARD

MUSEE DE L ARMEE

a bien suivi au sein de l'AGECIF la formation :

Bien accueillir les personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques de la formation

- porter un regard neuf sur les situations de handicap
- apprécier les différents types de handicap, visibles et non visibles
- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap et y répondre
- se sentir investis dans une démarche globale d'accessibilité de l'établissement

27 janvier 2025 pour une durée de : 7.00 heure(s) heures

Dates de formation : **lundi 27 janvier 2025.**

Lieu : Hôtel national des Invalides 129 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS

Formation réalisée par : Julie LEGRAND

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 27/01/2025.

Pour l'AGECIF

Denis Thévenin



Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis THEVENIN représentant légal de l'AGECIF dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

Madame Aurore KALINA

MUSEE DE L ARMEE

a bien suivi au sein de l'AGECIF la formation :

Bien accueillir les personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques de la formation

- porter un regard neuf sur les situations de handicap
- apprécier les différents types de handicap, visibles et non visibles
- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap et y répondre
- se sentir investis dans une démarche globale d'accessibilité de l'établissement

27 janvier 2025 pour une durée de : 7.00 heure(s) heures

Dates de formation : lundi 27 janvier 2025.

Lieu : Hôtel national des Invalides 129 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS

Formation réalisée par : Julie LEGRAND

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 27/01/2025.

Pour l'AGECIF

Denis Thévenin



Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis THEVENIN représentant légal de l'AGECIF dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

Madame Lea KLEIN

MUSEE DE L ARMEE

a bien suivi au sein de l'AGECIF la formation :

Bien accueillir les personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques de la formation

- porter un regard neuf sur les situations de handicap
- apprécier les différents types de handicap, visibles et non visibles
- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap et y répondre
- se sentir investis dans une démarche globale d'accessibilité de l'établissement

27 janvier 2025 pour une durée de : 7.00 heure(s) heures

Dates de formation : **lundi 27 janvier 2025.**

Lieu : Hôtel national des Invalides 129 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS

Formation réalisée par : Julie LEGRAND

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 27/01/2025.

Pour l'AGECIF

Denis Thévenin

Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis THEVENIN représentant légal de l'AGECIF dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

Madame Julie SELLIER

MUSEE DE L ARMEE

a bien suivi au sein de l'AGECIF la formation :

Bien accueillir les personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques de la formation

- porter un regard neuf sur les situations de handicap
- apprécier les différents types de handicap, visibles et non visibles
- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap et y répondre
- se sentir investis dans une démarche globale d'accessibilité de l'établissement

27 janvier 2025 pour une durée de : 7.00 heure(s) heures

Dates de formation : lundi 27 janvier 2025.

Lieu : Hôtel national des Invalides 129 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS

Formation réalisée par : Julie LEGRAND

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 27/01/2025.

Pour l'AGECIF

Denis Thévenin





Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis THEVENIN représentant légal de l'AGECIF dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

Monsieur Yan VILLAR

MUSEE DE L ARMEE

a bien suivi au sein de l'AGECIF la formation :

Bien accueillir les personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques de la formation

- porter un regard neuf sur les situations de handicap
- apprécier les différents types de handicap, visibles et non visibles
- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap et y répondre
- se sentir investis dans une démarche globale d'accessibilité de l'établissement

27 Janvier 2025 pour une durée de : 7.00 heure(s) heures

Dates de formation : **lundi 27 janvier 2025.**

Lieu : Hôtel national des Invalides 129 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS

Formation réalisée par : Julie LEGRAND

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 27/01/2025.

Pour l'AGECIF

Denis Thévenin



Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis THEVENIN représentant légal de l'AGECIF dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

Madame Sarah BLANDEL

MUSEE DE L ARMEE

a bien suivi au sein de l'AGECIF la formation :

Concevoir des médiations adaptées aux personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques de la formation

- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap
- imaginer et développer des outils de médiation pertinents
- concevoir des activités accessibles
- être force de proposition pour communiquer efficacement sur les actions mises en place
- se positionner comme référent au sein de leur structure ou de divers groupes de travail
- identifier les réseaux handicaps sur un territoire
- adapter les outils de communication en fonction des handicaps des publics ciblés
- développer les relations de leur structure avec les réseaux handicaps locaux
- fidéliser les publics en situation de handicap

28 janvier 2025 pour une durée de : 7.00 heure(s) heures

Dates de formation : **mardi 28 janvier 2025**.

Lieu : Hôtel national des Invalides 129 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS

Formation réalisée par : Julie LEGRAND

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 28/01/2025.

Pour l'AGECIF
Denis Thévenin



Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis THEVENIN représentant légal de l'AGECIF dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

Madame Valérie GODARD

MUSEE DE L ARMEE

a bien suivi au sein de l'AGECIF la formation :

Concevoir des médiations adaptées aux personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques de la formation

- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap
- imaginer et développer des outils de médiation pertinents
- concevoir des activités accessibles
- être force de proposition pour communiquer efficacement sur les actions mises en place
- se positionner comme référent au sein de leur structure ou de divers groupes de travail
- Identifier les réseaux handicaps sur un territoire
- adapter les outils de communication en fonction des handicaps des publics ciblés
- développer les relations de leur structure avec les réseaux handicaps locaux
- fidéliser les publics en situation de handicap

28 janvier 2025 pour une durée de : 7.00 heure(s) heures

Dates de formation : **mardi 28 janvier 2025.**

Lieu : Hôtel national des Invalides 129 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS

Formation réalisée par : Julie LEGRAND

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris. le 28/01/2025.

Pour l'AGECIF

Denis Thévenin



Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis THEVENIN représentant légal de l'AGECIF dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

Madame Aurore KALINA

MUSEE DE L ARMEE

a bien suivi au sein de l'AGECIF la formation :

Concevoir des médiations adaptées aux personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques de la formation

- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap
- imaginer et développer des outils de médiation pertinents
- concevoir des activités accessibles
- être force de proposition pour communiquer efficacement sur les actions mises en place
- se positionner comme référent au sein de leur structure ou de divers groupes de travail
- identifier les réseaux handicaps sur un territoire
- adapter les outils de communication en fonction des handicaps des publics ciblés
- développer les relations de leur structure avec les réseaux handicaps locaux
- fidéliser les publics en situation de handicap

28 janvier 2025 pour une durée de : 7.00 heure(s) heures

Dates de formation : **mardi 28 janvier 2025.**

Lieu : Hôtel national des Invalides 129 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS

Formation réalisée par : Julie LEGRAND

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 28/01/2025.

Pour l'AGECIF

Denis Thévenin

Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis THEVENIN représentant légal de l'AGECIF dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

Madame Lea KLEIN

MUSEE DE L ARMEE

a bien suivi au sein de l'AGECIF la formation :

Concevoir des médiations adaptées aux personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques de la formation

- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap
- imaginer et développer des outils de médiation pertinents
- concevoir des activités accessibles
- être force de proposition pour communiquer efficacement sur les actions mises en place
- se positionner comme référent au sein de leur structure ou de divers groupes de travail
- identifier les réseaux handicaps sur un territoire
- adapter les outils de communication en fonction des handicaps des publics ciblés
- développer les relations de leur structure avec les réseaux handicaps locaux
- fidéliser les publics en situation de handicap

28 Janvier 2025 pour une durée de : 7.00 heure(s) heures

Dates de formation : **mardi 28 janvier 2025.**

Lieu : Hôtel national des Invalides 129 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS

Formation réalisée par : Julie LEGRAND

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 28/01/2025.

Pour l'AGECIF

Denis Thévenin





Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis THEVENIN représentant légal de l'AGECIF dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Île de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

Madame Julie SELLIER

MUSEE DE L ARMEE

a bien suivi au sein de l'AGECIF la formation :

Concevoir des médiations adaptées aux personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques de la formation

- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap
- imaginer et développer des outils de médiation pertinents
- concevoir des activités accessibles
- être force de proposition pour communiquer efficacement sur les actions mises en place
- se positionner comme référent au sein de leur structure ou de divers groupes de travail
- identifier les réseaux handicaps sur un territoire
- adapter les outils de communication en fonction des handicaps des publics ciblés
- développer les relations de leur structure avec les réseaux handicaps locaux
- fidéliser les publics en situation de handicap

28 janvier 2025 pour une durée de : **7.00 heure(s) heures**

Dates de formation : **mardi 28 janvier 2025.**

Lieu : Hôtel national des Invalides 129 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS

Formation réalisée par : Julie LEGRAND

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 28/01/2025.

Pour l'AGECIF
Denis Thévenin



Attestation de fin de formation

Je soussigné, Denis THEVENIN représentant légal de l'AGECIF dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le n°117 509 690 75 auprès du préfet de la région d'Ile de France. Ceci ne vaut pas agrément de l'Etat.

Monsieur Yan VILLAR

MUSEE DE L ARMEE

a bien suivi au sein de l'AGECIF la formation :

Concevoir des médiations adaptées aux personnes en situation de handicap

Objectifs pédagogiques de la formation

- comprendre les attentes des personnes en situation de handicap
- imaginer et développer des outils de médiation pertinents
- concevoir des activités accessibles
- être force de proposition pour communiquer efficacement sur les actions mises en place
- se positionner comme référent au sein de leur structure ou de divers groupes de travail
- identifier les réseaux handicaps sur un territoire
- adapter les outils de communication en fonction des handicaps des publics ciblés
- développer les relations de leur structure avec les réseaux handicaps locaux
- fidéliser les publics en situation de handicap

28 janvier 2025 pour une durée de : **7.00 heure(s) heures**

Dates de formation : **mardi 28 janvier 2025**.

Lieu : Hôtel national des Invalides 129 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS

Formation réalisée par : Julie LEGRAND

Cette attestation est délivrée pour valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 28/01/2025.

Pour l'AGECIF

Denis Thévenin